

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20171130_DL_1

OBJET :
Débat d'orientation
budgétaire 2018

Date de convocation :
24 novembre 2017

Date de séance:
30 novembre 2017

Date d'affichage :
18 décembre 2017

Membres en exercice : 46

Membres présents : 8

Membres votants : 14

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à 17h le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Philippe VARLET, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Jean-Philippe DELFOSSE, Jean GORRIEZ, Laurent PARSIS, Christian PRUD'HOMME.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Philippe VARLET
Florence RODINGER à Ernest CANDELA
Annie VERRIER à Michel CHIRAT
James HECQUET à Philippe COCQ
Claude DEFLESSELLE à Jean-Philippe DELFOSSE
Yves DERRIEN à Laurent PARSIS

Conformément à la réglementation, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et notamment son article 107 portant sur les règles relatives au DOB,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5722-1,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport du DOB,
- Vu le rapport de présentation du DOB de l'exercice 2018 concernant le budget principal et le budget annexe,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2018 est arrêté sur la base du rapport présenté par le Président et des modifications qui y ont été éventuellement apportées. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.